

RAPPORT

EGLISE DE LA ROUVIERE
COMMUNE DE PELOUSE

--

Description d'après M. DAUCET, ancien archiviste de la LOZERE
(Manuscrit inédit déposé aux Archives Départementales) :

" Prieuré Notre Dame de la Table du Chapitre de MENDE - curé nommé à la présentation du chapitre en 1650 (série G.2086) Eglise antérieure à 1153 (série G 1047).

Cette localité possède une église orientée, toute en moyen appareil. La nef unique comprend trois travées voutées en berceau légèrement brisé. Les arcs doubleaux qui les forment sont soutenus par deux demi-colonnes romanes reposant sur des socles carrés. De grandes arcades en saillie décorent les murs.

Sous ces arcades s'ouvrent du côté sud un portail dans la travée médiane et une fenêtre romane ébrasée intérieurement dans chacune des deux autres travées.

Du côté nord le mur de la nef est aveugle, mais on a ouvert à une époque récente sur la première travée une chapelle éclairée par une fenêtre et voûtée d'arêtes.

Une travée de chœur éclairée du côté sud par une fenêtre romane précède l'abside légèrement en retrait. Elle est à cinq pans dont la partie supérieure en plein cintre est décorée d'arcades en plein cintre portées par des colonnettes romanes. Elle est voûtée en cul de four et reçoit le jour par deux fenêtres trilobées, une dans l'axe et l'autre du côté sud.

La décoration intérieure est pauvre : les chapiteaux sont épannelés. Une moulure marque la naissance des voûtes.

Extérieurement cinq arcs en plein cintre marquent la partie haute des pans devant l'abside; ces arcs sont reçus par des colonnettes d'angles portant des chapiteaux historiés.

Au sud un portail à voûtures s'ouvre dans un très large contrefort sur la travée médiane. D'autres contreforts épaulent les murs latéraux sur les doubleaux.

" La nef est soutenue dans l'intervalle des contreforts par deux étages d'encorbellement. La corniche est supportée par des modillons sans aucun ornement. On remarque dans l'intervalle des contreforts un triple encorbellement.

Le mur de façade attenant au presbytère porte un clocher-mur à deux baies qui paraît être le clocher primitif. "

.../...

Entourée au Sud et à l'Est par le cimetière du village, cette église est construite en blocs bien taillés de granit clair prenant, sous certains éclairages, une teinte dorée.

Le clocher et l'escalier qui y conduit semblent bien être d'époque.

Les sculptures des chapiteaux sont remarquables allant du Sud Est au Nord Est, nous avons :

I / Un fauve (lion ?) tenant entre ses pattes un mouton. Devant lui se tient un homme debout, les bras en croix.

II / Un fauve avec un personnage devant lui à droite (Daniel dans la fosse aux lions).

III/ Une tête de femme assez finement sculptée. De sa bouche partent deux liens ou deux serpents. Au bout de l'un de ces liens, à droite, un fauve. Cette tête féminine avec un lien ou un serpent dans la bouche est une figuration de la "bavarde" un motif analogue se voit sur un chapiteau roman de l'Abbaye de VILLELONGUE (Aude)

IV// Motifs de rosaces et d'ornements végétaux stylisés.

V/ Chapiteau martelé ou refait.

VI/ Motifs décoratifs.

Les chapiteaux sont en excellent état de conservation et l'Eglise ne me paraît pas avoir besoin de réparation.

Toutefois elle ne possède pas de desservant et elle n'en aura probablement jamais plus. Elle peut donc être l'objet de certaines mutilations, voire même de pillages.

C'est pour cette raison que je demande un classement rapide, ce monument, type très pur d'Eglise de village, très soigné comme style mérite d'être soigneusement conservé.

Il me paraît dater de la fin du XI^e siècle ou, au plus tard, du début du XII^e.

MENDE SEPTEMBRE 1966.

Docteur MOREL

Président de la SOCIETE DES LETTRES
SCIENCES ET ARTS de la LOZERE.

Département LOZERE

Commune PELOUSE

Arrondissement MENDE

Canton PELOUSE

Monument Eglise

Situation exacte Section E de Pelouse N° 345

Utilisation actuelle cultuelle

Propriétaire Commune

Adresse

Occupant

Nature de la protection proposée Inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques
Etendue

Époques de construction Fin XI^e ou début XIII^e s.

État de conservation Bon

Réparations à prévoir d'urgence Remaniement de toiture

Estimation globale de ces réparations 5.000 F.

Crédit d'entretien nécessaire

Le propriétaire consentirait-il au classement? Oui

Renseignements bibliographiques

Répertoire archéologique de M. Marius BALMELLE
Les Eglises romanes de la Haute Vallée du Lot (1905)

Documents graphiques et photographiques connus

Matériaux de construction Granit

Historique cf. rapport ci-joint de M. MOREL, Conservateur des Antiquités et Objets d'Art

Description sommaire
(avec plan schématique)

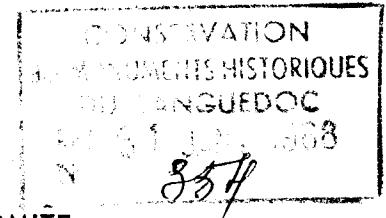
- id -

Date : le 23 Novembre 1962
Signature :

Ne rien coller sur cette fiche

B.P.O J. en au Y

PARIS, le 30 Janvier 1968
170 bis, Rue de Grenelle (7^e) Tél. 468-09-89



L'Architecte en Chef HERMITE

à

Monsieur le Conservateur des
Bâtiments de France
34 - MONTPELLIER

LOZERE - Recensement
PELOUSE
Eglise
Votre Ref : N° 2253/L/67/JHD

R A P P O R T

Comme suite à votre demande du 23 Novembre 1967, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous mon avis concernant l'affaire en objet :

La petite église romane de Pelouse est d'une architecture très pure, n'ayant subi aucune transformation appréciable au cours des âges. Elle doit être à tout prix conservée et doit être protégée d'urgence par la Loi. Elle devrait être au moins inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques et mériterait même le classement.

Son état de conservation est excellent, seuls quelques reprises locales de couvertures seront à exécuter.

RECENSEMENT des EDIFICES ANCIENS de la FRANCE

Département LOZERE

Commune PELOUSE

Édifice Eglise de la ROUVIERE

Documents annexés

Fiches 1

Photographies 15

DIRECTION DE
L'ARCHITECTURE

12 MARS 1968

Plans 1

Cartes Postales

No RECENSEMENT DES
MONUMENTS ANCIENS

Dessins

Divers

Avis de l'Architecte en Chef

Voir Rapport ci-joint.

Avis du Conservateur Régional des Bâtiments de France

Voir Rapport ci-joint.

Avis de l'Inspecteur Général sur la protection à prévoir

Cette modeste église à nef unique de quatre travées terminée en abside polygonale est de bonnes proportions, son portail latéral et son chevet décoré d'arcatures avec chapiteaux historiés lui confèrent un intérêt spécial. Sa construction remonte au XII^e siècle, elle nous est parvenue intacte. Sa protection s'impose donc par l'inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

Paris, le 7 Avril 1970

[Signature]

DELEGATION PERMANENTE DE LA COMMISSION SUPERIEURE
DES MONUMENTS HISTORIQUES

Séance du 27 avril 1970

PROCES - VERBAL

Rapporteurs - MM. PAQUET, FROIDEVAUX, VITRY, JULLIEN,
SONNIER, HEBRARD et FERAY.

Sur proposition de ses rapporteurs, et après examen, la Délégation Permanente de la Commission Supérieure des Monuments Historiques, donne un avis favorable aux mesures de protection suivantes concernant les édifices ci-après désignés :

I - CLASSEMENTS PARMI LES MONUMENTS HISTORIQUES

Val de Marne - MAROLLES-EN-BRIE - Maison dite "La Belle Image"
(façades et toitures, jardin ordonné)

La Réunion - SAINT-DENIS - Hôtel de la Préfecture (en totalité ainsi que la partie de jardin à la Française située entre l'édifice et l'Océan Indien)

La Réunion - SAINT-PAUL - La chapelle Pointue de Saint Gilles les Hauts (en totalité)

II - INSCRIPTIONS SUR L'INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Ardèche - VALLON PONT D'ARC - Hôtel de Ville (façades et toitures) l'escalier et sa rampe en fer forgé étant déjà classés parmi les Monuments Historiques par arrêté du 20 mars 1946.

Corse - ALATA - Château de la Punta - (façades et terrasse située devant l'édifice)

Eure-et-Loir - BROU - Maison en pans de bois - 1 et 3 rue des changes (façade et toiture sur rue)

Loire - SAINT SYMPHORIEN-DE-LAY - Hôtel de la Tête Noire (façades et toitures sur rue et sur cour).

Maine-et-Loire - MARIGNE - Eglise (choeur et transept)

Vaucluse - BOLLENE - Hôtel de Faucher, angle de la rue de la Paix et de la rue du Peuple (façades et toitures sur rues et sur cour intérieur avec sa rampe en fer forgé).

Vaucluse - BOLLENE - Hôtel de Justamond 9 rue F. Mistral (façades et toitures sur rue et sur cour, salles voutées).

X

X X

Mesures de protection intéressant les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales.

Sur proposition de son rapporteur et après examen, la Délégation Permanente donne un avis favorable aux mesures de protection suivantes concernant les édifices intéressant la Conservation Régionale des Bâtiments de France de MONTPELLIER.

I - CLASSEMENTS PARMI LES MONUMENTS HISTORIQUES

Aude - MARQUEIN - Château (façades et toitures à l'exclusion du perron) Les façades, les quatre tours et les charpentes des combles, à l'exception de l'escalier extérieur sud et des merlonnages des deux tours du nord, ont déjà été inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 14 avril 1948.
- MONTOLIEU - Eglise (en totalité)

GARD - BEAUCAIRE - Chapelle Saint Pierre (en totalité) déjà inscrite sur l'Inventaire Supplémentaire par arrêté du 28 juillet 1937 -

BELLEGARDE - Eglise de l'ancien prieuré Saint-Vincent de Brouissan (en totalité) voir inscription.

MIALET - Vieux pont dis "des Camisards"

SAINT-MAXIMIN, VERS, REMOULINS, SAINT-BONNET et SERNHAC
Vestiges apparents de l'aqueduc de NIMES
voir inscriptions

NIMES - Chapelle de l'ancien collège des Jésuites (en totalité) déjà inscrite sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 3 octobre 1939

.../...

VILLENEUVE-LES-AVIGNON - ancienne livrée de Thury (façades et toitures des parties subsistantes).

- Hérault - CAZEDARNES - Ancienne abbaye de Fontcaude (partie subsistante de l'église et vestiges des bâtiments conventuels)
- CASOULS-LES-BEZIERS - Ruines de l'Eglise Saint Vincent de Saïgnac

Lozère - PELOUSE - Eglise de la Rouvière (en totalité)

Pyrénées - Orientales - ANSIGNAN - Pont aqueduc sur l'Agly

- BROUILLA - Eglise (en totalité) la porte romane de l'édifice étant déjà classée parmi les Monuments Historiques par arrêté du 21 mars 1910)
- L'ECLUSE - Eglise de l'Ecluse-Haute (en totalité)
- MONTALBA - Vestiges du château et de l'enceinte fortifiée
- MONTAURIOL - Eglise (en totalité)
- POLLESTRES - Eglise (en totalité)
- SAINTE-MARIE-LA-MER - Eglise (en totalité)
- SOURNIA - Eglise d'Arsa (en totalité)

II - INSCRIPTIONS SUR L'INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

- Aude - PUICHERIC - Eglise (en totalité)
- VILLAR-EN-VAL - Château (façades et toitures)
- VILLELONGUE - Ruines de l'édifice dit "Le Monument"
- VILLESEQUE-DES-CORBIERES - Chapelle de Gléon (en totalité à l'exclusion des 2 chapelles modernes situées au nord)
- Gard - ALES - Maison 59 Grande Rue (vantaux de la porte d'entrée)
- ALES - Ancienne citadelle (bastions avec leurs échafaudages et courtines avec la porte et le pont d'accès)
- BARJAC - Maison Bertrand Marron (façades et toitures sur rue et sur cour, y compris les galeries, escalier intérieur)

COMMISSION SUPERIEURE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Séance du 25 mai 1970

PROCES - VERBAL

Rapporteurs - MM. PAQUET, FROIDEVAUX et HEBRARD

Sur proposition de ses rapporteurs et après examen, la Commission Supérieure donne un avis favorable au classement parmi les Monuments Historiques des édifices ci-après désignés:

Val-de-Marne - MAROLLES-en-BRIE - Maison dite "La Belle Image" (façades et toitures, jardin ordonné)

Aude - MIRQUEIN - Château (façades et toitures à l'exclusion du perron). Les façades, les 4 tours et les charpentes des combles, à l'exception de l'escalier extérieur sud et des merlonnages des deux tours du nord, ont déjà été inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, par arrêté du 14 avril 1948.

Aude - MONTOLIEU - Eglise (en totalité)

Gard - BEAUCAIRE - Chapelle Saint-Pierre (en totalité) déjà inscrite sur l'Inventaire Supplémentaire par arrêté du 28 juillet 1937.

" - BELLEGARDE - Eglise de l'ancien prieuré Saint-Vincent de Brouissan (en totalité). Par ailleurs, seront inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les parties anciennes des bâtiments du prieuré.

" - MIALET - Vieux pont dit "des camisards"

" - SAINT-MAXIMIN - VERS - REMOULINS - SAINT-BONNET et SERNHAC.

Vestiges apparents de l'acqueduc de NIMES. Par ailleurs sera inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques le sol de cet ancien aqueduc avec les vestiges qu'il peut renfermer.

.../...

Pyrénées-Orientales - SOURNIA - Eglise d'Arsa (en totalité)

Gard - NIMES - Chapelle de l'ancien collège des Jésuites (en totalité), déjà inscrite sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 3 octobre 1939.

Hérault - CAZEDARNES - Ancienne abbaye de Fontcaude (partie subsistante de l'église et vestiges des bâtiments couventuels)

" - CAZOULS-les-BEZIERS - Ruines de l'église Saint-Vincent de Savignac.

Lozère - PELOUSE - Eglise de la Rouvière (en totalité)

Pyrénées-Orientales - ANSIGNAN - Pont aqueduc sur l'Agly.

" " - BROUILLA - Eglise (en totalité), la porte romane de l'édifice étant déjà classée parmi les Monuments Historiques par arrêté du 21 mars 1910.

" " - L'ECLUSE - Eglise de l'Ecluse-Haute (en totalité)

" " - MONTAURIOL - Eglise (en totalité)

" " - POLLESTRES - Eglise (en totalité)

" " - SAINTE-MARIS-LA-MER - Eglise (abside)
Par ailleurs la nef de l'église sera inscrite sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

La Réunion - SAINT-DENIS - Hôtel de la Préfecture (façades et toitures). Par ailleurs l'intérieur de l'édifice sera inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

" - SAINT-PAUL - La chapelle Pointue de Saint-Gilles-les-Hauts (en totalité)

X

X X

Par ailleurs, la Commission demande que soient seulement inscrits sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les vestiges du château et de l'enceinte fortifiée à MONTALBA (Pyrénées-Orientales) afin de permettre un travail bénévol de chantiers de jeunes.

Enfin elle estime que les parties subsistantes de l'ancienne livrée cardinalice de Thay à VILLENEUVE-les-AVIGNON (Gard) ne présentent pas dans leur état actuel un intérêt suffisant pour justifier une mesure de classement parmi les Monuments Historiques. Elle émet par contre un avis favorable à leur inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

l'Attaché d'Administration chargé du secrétariat de la Commission Supérieure des Monuments Historiques.

R [initials] Signé : R. COMBE.

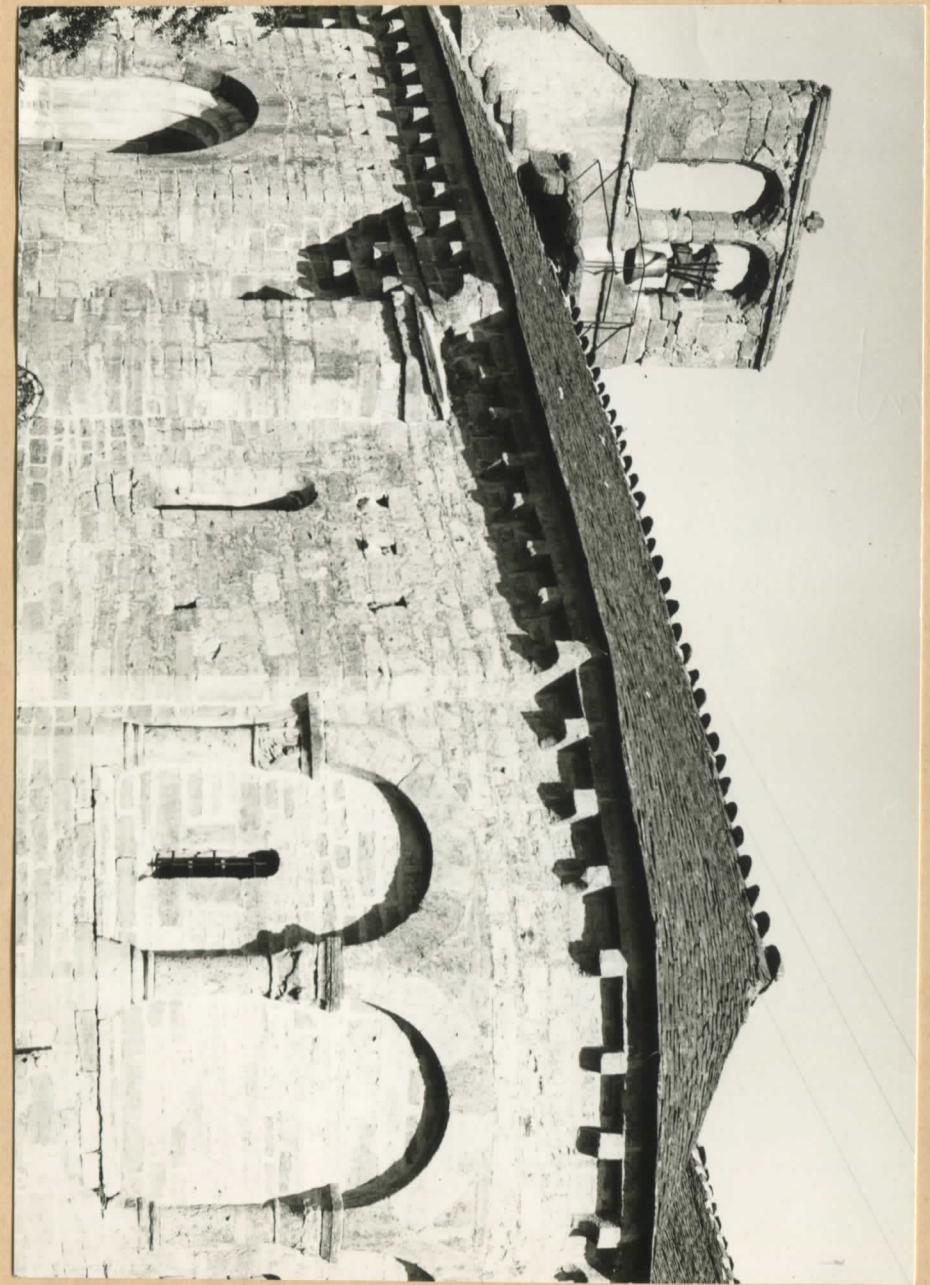
LOZERE

Eglise de
la ROUVIERE

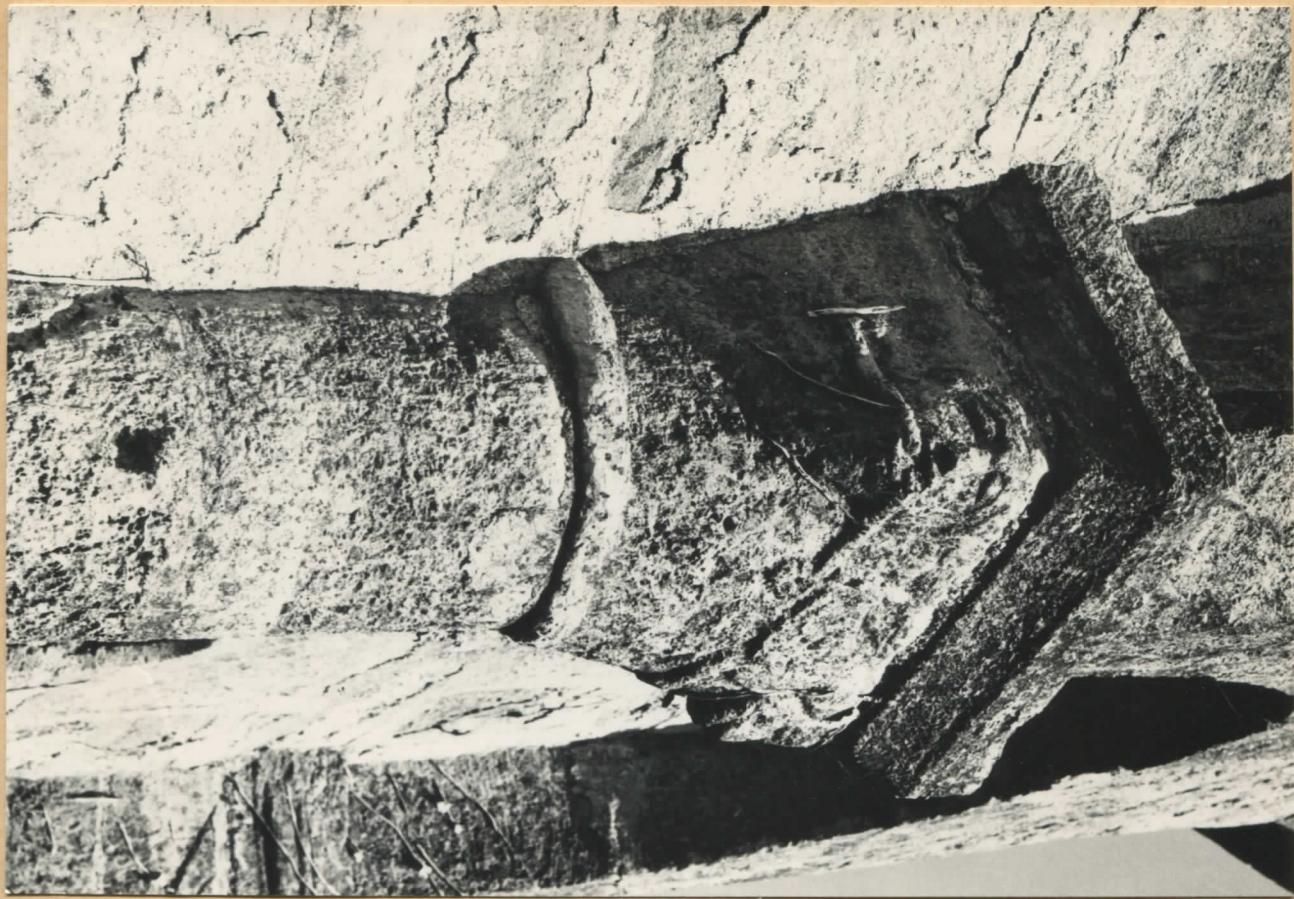
Commune de
PELOUSE



église de la Plauvrière



Lozère - Commune de Pelvoux
Eglise de la Bouriet



Lozé - Commune de Pelouse
Cimetière de la Rauviette : Croix





LOZERE

--

Eglise de
Rouvière

Commune de
PELOUSE

--



MAI 1966

Eglise de

ROUVIERE

Commune de
PELOUSE

LOZERE.



LOZERE

PELOUSE

EGLISE DE LA ROUVIERE

INTERIEUR



LOZERE

PELOUSE

EGLISE DE LA ROUVIERE

Intérieur

